

1647

27 septembre 1982

Extrait de procès-verbal:  
- 104 15 pour exécution

Délégation de la Suisse à la 33e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Genève, 11-20 octobre 1982)

Département des affaires étrangères. Proposition du 20 septembre 1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 27 septembre 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation de la Suisse à la 33e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui aura lieu à Genève du 11 au 20 octobre 1982, sera composée de
  - M. Peter Hess, directeur de l'Office fédéral de la police, chef de la délégation
  - M. l'ambassadeur François-Charles Pictet, chef de la Mission permanente de la Suisse à Genève, suppléant du chef de la délégation
  - M. Urs Hadorn, chef de la Division des réfugiés, de l'assistance et du droit de cité, délégué
  - M. Jean-Daniel Biéler, premier secrétaire d'ambassade, délégué.
2. La même délégation participera aux réunions du Sous-comité chargé des questions administratives et financières (4-5 octobre) et du Sous-comité sur la protection internationale (7-8 octobre).
3. Le chef de la délégation pourra faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est, pour l'examen de problèmes particuliers.
4. Conformément aux directives de l'Office fédéral du personnel, les membres de la délégation qui ne sont pas domiciliés dans le canton de Genève recevront une indemnité journalière de fr. 130.--. De plus, le chef de la délégation sera dédommagé, jusqu'à concurrence de fr. 15.-- par jour, des frais excédentaires en rapport avec sa fonction. Ces indemnités seront mises, comme les frais de voyage, à la charge de la rubrique débours du département des affaires étrangères et, respectivement, du département de justice et police.





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

- 2 -

Extrait du procès-verbal:

|          |    |      |              |
|----------|----|------|--------------|
| - EDA    | 15 | pour | exécution    |
| - EJPD   | 5  | "    | "            |
| - EFD    | 7  | pour | connaissance |
| - BK     | 1  | (Cy) | "            |
| - EFK    | 2  | "    | "            |
| - FinDel | 2  | "    | "            |

3003 Berne, le 20 septembre 1982

Au Conseil fédéral

Délégation de la Suisse à la 33<sup>ème</sup> session  
du Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire des Nations  
Unies pour les réfugiés  
(Genève, 11-20 octobre 1982)

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

1. La 33<sup>ème</sup> session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés aura lieu à Genève du lundi 11 octobre au mercredi 20 octobre 1982. Elle sera précédée des réunions du sous-Comité chargé des questions administratives-et financières (4-5 octobre) et du sous-Comité sur la protection internationale (7-8 octobre).
2. Comme chaque année, le Comité exécutif examinera l'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sous ses deux aspects essentiels, à savoir, la protection internationale, notamment en application des instruments internationaux relatifs au statut des réfugiés, et l'assistance destinée, dans une première phase, à subvenir d'urgence aux besoins élémentaires des réfugiés, puis à favoriser, à titre de solutions durables, leur rapatriement volontaire, leur réinstallation dans un pays tiers ou leur intégration sur place. Les délibérations du Comité exécutif porteront aussi sur diverses questions administratives et financières, ainsi que sur l'état des contributions et sur les besoins financiers pour la fin de cette année et pour 1983.



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.743.23 (33e) - EV/ss

3003 Berne, le 20 septembre 1982

Distribuée

Au Conseil fédéral

Délégation de la Suisse à la 33<sup>ème</sup> session  
 du Comité exécutif du Programme  
 du Haut Commissaire des Nations Unies  
 pour les réfugiés  
 (Genève, 11-20 octobre 1982)

1. La 33<sup>ème</sup> session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés aura lieu à Genève du lundi 11 octobre au mercredi 20 octobre 1982. Elle sera précédée des réunions du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières (4-5 octobre) et du Sous-Comité sur la protection internationale (7-8 octobre).
2. Comme chaque année, le Comité exécutif examinera l'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sous ses deux aspects essentiels, à savoir, la protection internationale, notamment en application des instruments internationaux relatifs au statut des réfugiés, et l'assistance destinée, dans une première phase, à subvenir d'urgence aux besoins élémentaires des réfugiés, puis à favoriser, à titre de solutions durables, leur rapatriement volontaire, leur réinstallation dans un pays tiers ou leur intégration sur place. Les délibérations du Comité exécutif porteront aussi sur diverses questions administratives et financières, ainsi que sur l'état des contributions et sur les besoins financiers pour la fin de cette année et pour 1983.



- En ce qui concerne la protection internationale, le Comité exécutif fera notamment le bilan des efforts du HCR visant à promouvoir le sauvetage des réfugiés en détresse en mer; il s'intéressera en particulier aux mesures prises par le gouvernement thaïlandais pour lutter contre la piraterie dans le Golfe du Siam, en exécution d'un programme fondé sur un récent accord avec le HCR et financé par une douzaine de pays industrialisés, dont la Suisse.

Les problèmes humanitaires résultant des attaques menées par des forces armées contre des camps de réfugiés, en Angola comme dans d'autres pays, retiendront aussi l'attention du Comité exécutif, qui sera saisi d'un rapport préliminaire du Haut Commissaire sur cette question.

- Depuis la 32<sup>ème</sup> session du Comité exécutif, le HCR n'a pas eu à faire face à de nouveaux exodes massifs. Cependant, les réfugiés ont continué d'affluer dans plusieurs pays d'Afrique (surtout dans la Corne de l'Afrique) et d'Amérique centrale (principalement au Honduras), ainsi qu'au Pakistan; le HCR a dû leur fournir des secours d'urgence, tandis que de très nombreux réfugiés dans ces trois régions en développement ont encore besoin de son assistance pour parvenir à une relative autosuffisance en pays d'asile ou pour regagner leur patrie. Quant aux réfugiés d'Indochine, ils arrivent en moins grand nombre dans les pays d'Asie du Sud-Est; toutefois, le HCR s'inquiète de la diminution, inégale mais générale, des possibilités de réinstallation dans les Etats d'Europe et d'Amérique qui ont accueilli des réfugiés indochinois ces

- 3 -

dernières années. En outre, le HCR a dû appuyer les efforts de l'Autriche en faveur de nombreux expatriés polonais puis, récemment, venir en aide à plusieurs milliers de Libanais ayant fui en Syrie.

- Entre autres questions administratives et financières, le Comité exécutif examinera à nouveau le problème du renforcement de la gestion du HCR à la lumière de l'étude qu'il a confiée l'an dernier au Service de gestion administrative de l'ONU, à l'issue d'un débat particulièrement ardu. Il prendra aussi connaissance des conclusions de l'étude conjointe du Haut Commissaire et du Secrétaire général de l'ONU sur la répartition des dépenses administratives du HCR entre le budget ordinaire de l'ONU et les fonds du HCR constitués au moyen de contributions volontaires. Enfin, il poursuivra l'analyse de la conception du HCR en matière d'évaluation des projets et arrêtera définitivement le mandat du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières.

- Après avoir révisé les projections de dépenses globales pour 1982 (430 millions de dollars, soit une diminution de 9 % par rapport aux 474 millions dépensés en 1981, dont 8 millions de francs fournis par la Suisse), le Comité exécutif fera une première estimation des ressources nécessaires en 1983.

3. Les questions traitées par le HCR et les relations avec cet organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'ONU relèvent de la compétence conjointe du Département des affaires étrangères et du Département de Justice et Police. Il convient dès lors

(7-8 octobre).

./.

- 4 -

que la Délégation chargée de représenter la Suisse à la 33ème session du Comité exécutif et aux deux Sous-Comités qui se réuniront préalablement comprennent, comme à l'accoutumée, des agents de l'un et l'autre départements.

Nous vous proposons de nommer comme Chef de la Délégation M. Peter Hess, Directeur de l'Office fédéral de la police. M. Hess ne pourra suivre en permanence les travaux du Comité. Il devrait dès lors être accompagné de M. Urs Hadorn, Chef de la Division des réfugiés, de l'assistance et du droit de cité. Nous vous proposons par ailleurs de désigner comme Chef suppléant de la Délégation, l'Ambassadeur François-Charles Pictet, Chef de la Mission permanente de la Suisse à Genève, qui suit en permanence à Genève les questions humanitaires, y compris celles concernant les réfugiés. Il conviendrait aussi que M. Jean-Daniel Biéler, premier secrétaire d'Ambassade, soit membre de la Délégation.

Au surplus, le Chef de la Délégation devrait pouvoir faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est pour l'examen de problèmes particuliers.

\*

\*

\*

- 5 -

- 7 -

Vu ce qui précède, le Département des affaires étrangères a l'honneur de

proposer

1. La délégation de la Suisse à la 33<sup>ème</sup> session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui aura lieu à Genève du 11 au 20 octobre 1982, sera composée de

- M. Peter Hess

Directeur de l'Office fédéral de la police,  
chef de la délégation

- M. l'Ambassadeur François-Charles Pictet

Chef de la Mission permanente de la Suisse à Genève,  
suppléant du chef de la délégation

- M. Urs Hadorn

Chef de la Division des réfugiés, de l'assistance et  
du droit de cité,  
délégué

- M. Jean-Daniel Biéler

Premier secrétaire d'Ambassade,  
délégué.

2. La même délégation participera aux réunions du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières (4-5 octobre) et du Sous-Comité sur la protection internationale (7-8 octobre).

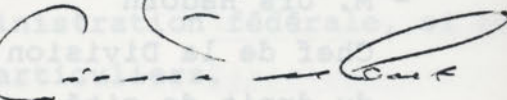
./.

- 6 -

3. Le Chef de la délégation pourra faire appel à d'autres spécialistes de l'administration fédérale, si besoin est, pour l'examen de problèmes particuliers.

4. Conformément aux directives de l'Office fédéral du personnel, les membres de la délégation qui ne sont pas domiciliés dans le canton de Genève recevront une indemnité journalière de Frs. 130.--. De plus, le Chef de la délégation sera dédommagé, jusqu'à concurrence de Frs. 15.-- par jour, des frais excédentaires en rapport avec sa fonction. Ces indemnités seront mises, comme les frais de voyage, à la charge de la rubrique débours du Département des affaires étrangères et, respectivement, du Département de justice et police.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

./.



1648

- 7 -

27. September 1982

Pour rapport joint :

Aufhebung der Zulassungsbeschränkungen für Schweizer im Spielcasino von Campione d'Italia (Jelmini 78.389)

- au Département fédéral de justice et police

- au Département fédéral des finances

Departement für Schweizer Angelegenheiten. Antrag vom 5. September 1982 (Beilage)  
 Justiz- und Polizeidepartement. Mitherricht vom 17. September 1982 (Zustimmung)

Extrait des procès-verbaux : Mitherricht vom 20. September 1982 (Zustimmung)

Ant - au Département fédéral des affaires étrangères,  
 en 15 exemplaires, pour exécution

beschlossen:

1. - au Département fédéral de justice et police,  
 en 5 exemplaires, pour exécution
- au Département fédéral des finances,  
 pour information
2. Die gegenseitigen Erklärungen des Tessiner Staatsrats und des Bundesrates der Gemeinde Campione werden in zustimmendem Sinn
- à la Chancellerie fédérale,  
 pour l'établissement des pouvoirs

Protokollauszug (Antrag ohne Beilagen) an:

- EDA 8 (GS 6, DV 2) zum Vollzug
- EJPD 7 (GS 3, BAP 2, BPA 2) zur Kenntnis
- EVD 7 (GS 5, BIGA 2) " "
- BK 4 (Br, PC, AC, Bi) " "

Für getreuen Auszug,  
 der Protokollführer: